



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-septième session

21 juin-9 juillet 2021

Points 2 et 9 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance
qui y est associée : suivi et application de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

Réunion-débat de haut niveau pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 45/23 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a prié la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'organiser une réunion-débat de haut niveau pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et d'établir un rapport de synthèse sur les conclusions de cette réunion. À sa séance d'organisation du 7 décembre 2020, le Conseil des droits de l'homme a décidé que la réunion-débat annuelle de haut niveau sur la transversalisation des droits de l'homme, organisée en application de sa résolution 16/21, porterait sur l'état d'avancement de la lutte contre le racisme et la discrimination vingt ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et sur les effets négatifs que la pandémie de coronavirus (COVID-19) a eus à cet égard, et remplacerait en conséquence la réunion-débat de haut niveau prescrite par le Conseil dans sa résolution 45/23. On trouvera dans le présent rapport un résumé des discussions de la réunion-débat de haut niveau qui s'est tenue le 22 février 2021, à la quarante-sixième session du Conseil des droits de l'homme.



I. Introduction

1. Le 22 février 2021, conformément à sa résolution 16/21, le Conseil des droits de l'homme a tenu sa réunion-débat annuelle de haut niveau sur la transversalisation des droits de l'homme. À sa séance d'organisation, le 7 décembre 2020, le Conseil a décidé que la réunion-débat aurait pour thème l'état d'avancement de la lutte contre le racisme et la discrimination vingt ans après l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Durban, et les effets négatifs que la pandémie de coronavirus (COVID-19) a eus à cet égard. Il a également décidé que cette manifestation remplacerait la réunion-débat de haut niveau prescrite par le Conseil dans sa résolution 45/23 pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Le présent rapport de synthèse a été établi en application du paragraphe 9 de la résolution 45/23, dans lequel le Conseil a prié la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir un rapport de synthèse sur les conclusions de la réunion-débat.

2. La réunion-débat a été présidée par la Présidente du Conseil des droits de l'homme. Le Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont fait des déclarations liminaires.

3. Sont intervenues les experts suivants : la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), Phumzile Mlambo-Ngcuka ; le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus ; et la Sous-directrice générale pour les sciences sociales et humaines de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Gabriela Ramos. Des déclarations finales ont été prononcées, au nom des experts, par la Directrice du bureau de liaison d'ONU-Femmes à Genève, Christine Löw ; le Directeur des interventions sanitaires d'urgence à l'OMS, Altaf Musani ; et la Directrice des politiques et programmes du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, Ângela Melo.

4. La réunion-débat de haut niveau a été l'occasion pour des représentants de haut niveau d'organismes et fonds des Nations Unies, d'États Membres et d'autres parties prenantes d'examiner les progrès réalisés dans le cadre de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, vingt ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et de partager leurs vues sur l'action menée, les problèmes rencontrés et les bonnes pratiques recensées, y compris concernant les effets négatifs de la pandémie de COVID-19.

II. Déclarations liminaires

5. Le Président de l'Assemblée générale a rappelé que l'Organisation des Nations Unies était née soixante-quinze ans auparavant parce que l'égalité était garantie à chaque signataire de la Charte. Le principe de non-discrimination entre les nations consacré par la Charte des Nations Unies a ensuite été appliqué dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cet esprit de communauté était au cœur du débat.

6. Le Président a souligné que le racisme, la xénophobie et l'intolérance étaient toujours d'actualité et qu'aucune nation n'était à l'abri de la discrimination. La pandémie de COVID-19 avait mis à nu les vulnérabilités auxquelles continuaient de faire face les groupes les plus marginalisés et défavorisés. Ces vulnérabilités s'étaient manifestées même dans les pays les plus riches, où la situation des minorités ethniques, religieuses et raciales était moins bonne que celle du reste de la société. En outre, dans les communautés marginalisées, les femmes s'en sortaient moins bien que leurs homologues masculins. Le Président a appelé les participants à soutenir la distribution égale et équitable des vaccins pour tous, tant au sein des pays qu'entre eux.

7. Le Président a regretté que, malgré l'approbation en 2019 de la déclaration politique historique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle et son adoption ultérieure par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/2, la couverture sanitaire universelle n'ait pas encore été atteinte et que 100 millions de personnes aient été poussées

dans l'extrême pauvreté en raison des coûts des soins de santé. Pour mettre fin à la discrimination dans le domaine de la santé, il incombait à chacun de supprimer les obstacles existants, de prendre des mesures énergiques de prévention, de recueillir des données et de contrôler la qualité des services et l'accès à ceux-ci.

8. Le Président a fait observer que le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban devait être un moment de réflexion. Il a appelé à faire preuve d'honnêteté dans le cadre de l'examen des lacunes concernant la mise en œuvre des engagements pris en 2001. Nombre d'États Membres avaient amélioré leur arsenal juridique pour protéger les droits et offrir des voies de recours et de réparation efficaces, mais la volonté politique de faire appliquer et de mettre en œuvre ces lois faisait souvent défaut. Le Président a regretté que la discrimination soit encore profondément ancrée dans la société.

9. Pour lutter contre les formes de discrimination de longue date, il importait d'écouter tout le monde et d'apprendre de chacun, et d'être conscient du fait que les privilèges étaient le résultat d'injustices passées. Le premier pas vers l'adoption de mesures concrètes en vue d'une justice réparatrice consistait à reconnaître les actions passées. Les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne seraient pas atteints tant que le racisme et la discrimination perdureraient, car l'instabilité, les disparités économiques et l'exclusion sociale étaient alimentées par la discrimination et la xénophobie.

10. Le Président a réaffirmé qu'il n'y avait pas de place pour la discrimination à l'ONU. Il a annoncé qu'il organiserait un débat à l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et qu'il chercherait à conclure un accord concernant les modalités et la structure de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine afin de faciliter la tenue de la première session de cet organe, en 2021. Enfin, il a appelé les États Membres à faire preuve de détermination et à fournir les ressources nécessaires pour soutenir les initiatives collectives de l'ONU.

11. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a souligné que le racisme rongeaient les institutions, les structures sociales et la vie quotidienne. Il a fait observer qu'il fallait en faire beaucoup plus pour combattre ce fléau et a salué les initiatives du Conseil des droits de l'homme à cet égard.

12. Le Secrétaire général a indiqué que le racisme était profondément enraciné dans des siècles de colonialisme et d'esclavage. Le racisme et la discrimination expliquaient à l'évidence l'augmentation de l'antisémitisme, de la haine antimusulmane, de la violence contre certaines communautés chrétiennes minoritaires et d'autres formes d'intolérance et de xénophobie dans le monde. Il a souligné que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les fortes dimensions sociales et économiques du racisme et de la discrimination, et fait observer que les laissés pour compte d'hier l'étaient encore plus aujourd'hui.

13. Le Secrétaire général a indiqué que pour combattre le racisme, il fallait agir chaque jour et à tous les niveaux. Il a appelé tous les États Membres et tous les peuples à affirmer les valeurs d'égalité, de non-discrimination et de respect mutuel, qui sont profondément liées à l'exercice des droits de l'homme. En outre, il a préconisé l'élaboration d'un nouveau contrat social, fondé sur l'inclusion et la durabilité. Étant donné que les sociétés deviennent de plus en plus multi-ethniques, multireligieuses et multiculturelles, il fallait investir davantage dans l'inclusion et la cohésion afin de tirer pleinement parti des bienfaits de la diversité plutôt que de considérer celle-ci comme une menace. Tous les groupes avaient besoin de voir leur identité respectée et de sentir qu'ils étaient des membres importants de la société.

14. Le Secrétaire général a souligné que pour faire progresser l'égalité pour tous, il fallait garantir la transparence, l'accès aux services dans des conditions d'égalité, la participation réelle de tous, y compris des personnes isolées et marginalisées, la reddition de comptes et la justice sans discrimination, ainsi que reconnaître et combattre ses propres préjugés. Il a conclu en rappelant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constituait une feuille de route pour promouvoir la justice et la dignité pour tous et pour combattre le racisme dans toutes ses manifestations.

15. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a rappelé qu'il y a vingt ans, les États avaient adopté un plan d'action détaillé et concret pour mettre fin au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, à savoir la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban :

a) Il était constaté que les formes passées et contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée continuaient à faire des victimes parmi les Africains et les personnes d'ascendance africaine, les Asiatiques et les personnes d'ascendance asiatique, ainsi que les peuples autochtones ;

b) Les États étaient instamment priés d'éliminer le profilage racial et de veiller à ce que les agents des forces de l'ordre aient à répondre de leurs actes motivés par le racisme et les formes connexes de discrimination ;

c) Les États étaient priés de lutter contre l'intolérance religieuse, y compris l'antisémitisme et l'islamophobie ;

d) Il était demandé de bien prendre conscience que les femmes et les filles subissaient des formes multiples et aggravées de discrimination partout dans le monde ;

e) Un cadre global était mis en place pour faire évoluer les choses dans tous les domaines où la discrimination privait les personnes de leurs droits fondamentaux, notamment les nouvelles technologies, les soins de santé, l'éducation et l'emploi.

16. La Haute-Commissaire a rendu hommage aux organisations de la société civile qui avaient exigé l'égalité et la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, malgré les menaces dont elles faisaient souvent l'objet, et a souligné combien il était important d'assurer leur participation et de soutenir leurs efforts et leurs activités. Elle a fait observer que des États avaient progressé dans la lutte contre le racisme et la discrimination, mais qu'il restait encore beaucoup à faire.

17. La Haute-Commissaire a indiqué que la pandémie de COVID-19 avait touché certaines communautés de manière disproportionnée, montrant une fois de plus que le racisme, la discrimination et la pauvreté formaient un cercle vicieux. Le racisme étant un obstacle majeur au développement, la lutte contre ce fléau et toutes les autres formes de discrimination faisait partie intégrante de la réalisation des objectifs de développement durable.

18. La Haute-Commissaire a rappelé que la Déclaration et le Programme d'action de Durban détaillaient les mesures que les États devaient prendre en collaboration avec les parlements, les institutions nationales, la société civile et d'autres acteurs, ainsi que les stratégies de transversalisation et de renforcement de la coopération internationale, qui concernaient tous les membres du système des Nations Unies. Elle a salué la solidarité et la puissance morale du mouvement pour l'égalité qui s'était manifesté au cours de l'année écoulée et a appelé chacun à agir en faveur de la justice raciale. Selon elle, le fait de s'attaquer au problème avec détermination et de manifester son engagement en faveur de l'égalité et de la non-discrimination était un bon début, mais il fallait aussi une action plus concertée pour lutter contre la discrimination systémique. Elle a ajouté que la Déclaration et le Programme d'action de Durban ne pourraient être mis en œuvre que grâce aux efforts conjoints de tous.

19. La Haute-Commissaire a souligné qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes et souvent structurelles du racisme et des formes de discrimination qui y sont liées et se concentrer sur l'éducation et la sensibilisation. Il fallait aussi prendre des mesures pour mettre fin à la discrimination en tant que facteur de pauvreté et pour mieux garantir le respect du principe de responsabilité.

20. La Haute-Commissaire espérait que les organisations internationales et les États puissent mettre à profit leur pouvoir d'action pour mieux soutenir l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et pour renforcer la coopération et les synergies en vue de la réalisation du programme d'activités lié à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Elle a fait observer que ces efforts étaient un aspect central de la mission de l'ONU et du Conseil des droits de l'homme.

III. Résumé de la réunion-débat

A. Contribution des experts

21. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a rappelé que la Conférence mondiale contre le racisme, qui s'était tenue à Durban, en Afrique du Sud, il y a vingt ans, avait été un événement historique. Dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban, les liens entre la race et le genre ont été mis en évidence, les États ont été invités à veiller à ce que la question du genre soit intégrée dans la formation des fonctionnaires et des agents des forces de l'ordre, et un appel a été lancé en faveur d'une participation et d'un leadership accrus des femmes dans les organes de décision concernant les droits de l'homme. La Directrice exécutive a félicité les pays qui, au cours des vingt années écoulées depuis la tenue de la Conférence, avaient pris des mesures pour remédier aux lacunes en mettant en œuvre des politiques et des programmes, mais a regretté que d'autres pays n'aient rien fait. Elle a indiqué que, dans certains pays, on avait constaté que des personnes et des femmes, en particulier des femmes de couleur, faisaient l'objet d'une plus grande répression. Elle a également évoqué le rétrécissement de l'espace démocratique, qui avait eu des conséquences particulières pour les femmes de couleur, notamment sur la liberté dont elles jouissaient, les avancées qu'elles avaient réalisées et leur aptitude à s'organiser.

22. La Directrice exécutive a indiqué que la pandémie avait touché de manière disproportionnée les femmes de couleur, et les femmes en général, qui avaient perdu leur emploi en plus grand nombre et avaient été davantage victimes de la violence fondée sur le genre. De nombreuses femmes de couleur, et les filles en particulier, n'avaient toujours pas accès à la technologie, ce qui les empêchait de poursuivre leurs études. L'intervenante a souligné que pour mieux se relever de la situation, il fallait s'attaquer à ces problèmes, reconstruire de manière plus écologique et équitable en tenant compte de la question du genre et en veillant à ce que nul ne soit laissé pour compte. Elle a affirmé que dans de nombreux pays, les mesures de relance budgétaire prises par les pouvoirs publics ne profitaient pas aux femmes et aux communautés laissées pour compte. De telles mesures ne devraient pas entraîner une plus grande discrimination envers ceux qui ont désespérément besoin de ressources.

23. La Directrice exécutive a indiqué que les femmes de couleur étaient encore sous-représentées dans les organes de décision. Elle a fait observer que la Journée internationale de la femme, qui serait consacrée au leadership des femmes, serait l'occasion d'aborder la question de la participation et du leadership des femmes de couleur et d'engager les parties prenantes à agir. Elle a ajouté que la Commission de la condition de la femme se pencherait également sur la question du leadership des femmes, offrant ainsi une autre occasion aux États Membres de remédier vraiment à l'exclusion des femmes de couleur. Enfin, elle a évoqué la campagne « Génération égalité » d'ONU-Femmes, qui vise à combler les lacunes recensées dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, occasion supplémentaire pour les États Membres de prendre des mesures importantes au cours des cinq prochaines années. Cela permettrait également d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

24. La Directrice exécutive a conclu en soulignant qu'aucun pays ne pourrait prospérer et se remettre de la pandémie sans respecter les femmes et les droits fondamentaux de chacun, et sans faire progresser l'égalité entre les sexes et les races.

25. Le Directeur général de l'OMS a fait observer que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence et exacerbé les inégalités dans les pays. Lorsque des données ventilées étaient disponibles, on avait constaté des taux plus élevés de morbidité et de mortalité dus à la COVID-19 chez les pauvres, les personnes âgées, les minorités ethniques et les personnes d'ascendance africaine, sans parler des conséquences sociales et économiques disproportionnées pour eux. Les femmes et les filles avaient également été particulièrement touchées, et l'on avait constaté une augmentation sensible des taux de violence à l'égard des femmes et des enfants au cours de l'année écoulée.

26 Le Directeur général a évoqué l'importance de l'égalité et de l'équité pour l'OMS. Il a mis en évidence trois domaines clés dans lesquels l'OMS avait travaillé à la transversalisation des droits de l'homme en lien avec la Déclaration et le Programme d'action de Durban et la promesse de ne laisser personne de côté contenue dans les objectifs de développement durable. Premièrement, il a indiqué que, pour aider les pays à atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées à la santé, l'OMS avait mis un nouvel accent sur la prise en compte des déterminants sociaux de la santé tout au long du cycle de vie et sur le soutien à la ventilation des données afin de recenser les inégalités et les injustices dans le domaine de la santé. Il a ajouté que l'OMS avait élaboré des indicateurs de résultats qui seraient utilisés pour déterminer si les questions relatives aux droits de l'homme, à l'équité en matière de santé et à l'égalité des sexes avaient été bien intégrées dans les travaux de l'organisation, en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'engagement de ne laisser personne de côté.

27. Deuxièmement, le Directeur général a rappelé que, le 20 janvier 2021, l'OMS avait coordonné, avec l'UNESCO, un dialogue frontalier sur la lutte contre la discrimination structurelle fondée sur la race et l'appartenance ethnique dans le cadre des plans de relance après la pandémie de COVID-19. Ces activités serviraient à former les équipes nationales et humanitaires de l'ONU et à les aider à mettre en œuvre les éléments clés de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Troisièmement, l'intervenant a rappelé que l'OMS, dans le cadre du Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, s'attachait à progresser dans des domaines essentiels tels que l'équité dans le domaine de la santé.

28. Le Directeur général a insisté sur le fait que l'OMS s'engageait à assurer un accès équitable aux traitements et aux vaccins, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. Il a également fait remarquer que si des vaccins permettaient de mettre fin à la pandémie, il n'existait aucun vaccin contre la pauvreté, la faim et les inégalités. Il a conclu en faisant observer que les objectifs de développement durable ne seraient atteints que par un engagement renouvelé en faveur des droits de l'homme et en veillant à ce que l'engagement de ne laisser personne de côté reste au cœur des initiatives de relance.

29. La Sous-directrice générale pour les sciences sociales et humaines de l'UNESCO a indiqué que le racisme et la discrimination aggravaient d'autres problèmes et inégalités, tels que ceux liés à la pauvreté et au genre. Les personnes d'ascendance africaine, les groupes ethniques victimes de discrimination, les peuples autochtones, les migrants, les apatrides et les réfugiés avaient des problèmes de santé plus graves, étaient plus susceptibles de perdre leur emploi ou une partie de leurs revenus, ne bénéficiaient pas des programmes publics et n'avaient pas accès à l'éducation en ligne, entre autres problèmes.

30. La Sous-Directrice générale a indiqué que les données disponibles montraient bien que le racisme et la discrimination profondément enracinés, structurels et systémiques amplifiaient les effets de la crise actuelle. Par exemple, plus de 86 % des peuples autochtones dans le monde travaillaient dans l'économie informelle, où ils n'avaient souvent pas accès à la protection sociale ou à des services de santé de qualité, et risquaient plus que les autres de perdre leur emploi. Elle a fait observer qu'en raison de la pandémie de COVID-19, plus des trois quarts des personnes déplacées et touchées par les conflits avaient perdu des revenus et que les femmes d'ascendance africaine aux États-Unis d'Amérique étaient plus susceptibles de changer d'emploi ou de quitter le marché du travail, ce qui montrait les liens étroits entre la discrimination raciale et la discrimination fondée sur le genre.

31. La Sous-Directrice générale a déclaré que la lutte contre la discrimination devait être une priorité et que la reconstruction devait être fondée sur les droits de l'homme et l'égalité. Elle a suggéré à la communauté internationale de capitaliser sur l'appel mondial contre le racisme adopté par l'UNESCO en décembre 2020 et en faveur duquel les États membres avait exprimé un fort soutien, ainsi que sur la feuille de route de l'UNESCO contre le racisme et la discrimination, en cours d'élaboration.

32. La Sous-Directrice générale a souligné combien il importait de s'attaquer aux causes profondes du racisme structurel et systémique plutôt que de simplement réagir face aux crises. Elle a ajouté que pour ce faire, il fallait disposer d'éléments concrets et que l'UNESCO travaillait sur une méthodologie permettant d'évaluer le rôle des cadres institutionnels et

juridiques dans l'avancement du programme de travail en faveur de l'inclusion. Elle a également indiqué que, pour passer de la théorie à l'action, l'UNESCO proposerait une boîte à outils universelle pour combattre les idéologies racistes et les systèmes discriminatoires, promouvoir les meilleures pratiques et les politiques d'action positive, et offrir d'importantes incitations. En outre, elle a souligné que l'UNESCO était en train d'élaborer une recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle, qui serait le premier instrument normatif à l'échelle mondiale visant à lutter contre la discrimination, y compris les préjugés et les stéréotypes liés au genre, dans le cadre de la conception, du développement et de l'utilisation des nouvelles technologies d'intelligence artificielle.

33. La Sous-Directrice générale a fait observer que dans l'exercice de sa mission, l'UNESCO pouvait compter sur le soutien des acteurs locaux dans le cadre de la Coalition internationale des villes inclusives et durables. L'UNESCO travaillait également avec des enseignants, des professionnels des médias, des artistes et des militants, notamment des jeunes, pour faire évoluer les mentalités. L'intervenante a également évoqué l'autorité morale et le savoir-faire des partenaires de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies, et rappelé l'existence du dialogue à l'échelle des Nations Unies sur la lutte contre le racisme et la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique dans le cadre des plans de relance de la COVID-19, coordonné avec l'OMS.

34. La Sous-Directrice générale a souligné qu'il fallait comprendre les causes profondes des problèmes pour pouvoir les traiter. Elle a insisté sur la préservation de la mémoire en ce qui concerne les injustices de l'histoire et les atrocités commises dans le passé, telles que l'holocauste, l'esclavage et le colonialisme, non seulement comme un devoir envers le passé, mais aussi comme un outil d'orientation pratique. Elle a fait remarquer qu'il s'agissait de l'un des objectifs des projets « Histoire générale de l'Afrique » et « La Route de l'esclave » de l'UNESCO. Elle a conclu par une invitation à participer au Forum mondial de l'UNESCO contre le racisme et la discrimination le 22 mars 2021.

B. Débat

35. Au cours du débat, les représentants des organisations et pays suivants ont pris la parole : Angola ; Arménie ; Azerbaïdjan, dans une déclaration commune faite au nom du Mouvement des pays non alignés ; Bahamas, dans une déclaration commune au nom de la Communauté des Caraïbes ; Belgique ; Brésil, dans une déclaration commune au nom de la Communauté des pays de langue portugaise ; Cameroun, dans une déclaration commune au nom du Groupe des États d'Afrique ; Équateur ; Finlande, dans une déclaration commune, également au nom du Danemark, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège et de la Suède ; Indonésie ; Iraq ; Maroc ; Namibie ; Népal ; Pakistan, dans une déclaration commune au nom de l'Organisation de la coopération islamique ; Philippines ; Portugal ; Qatar ; Fédération de Russie ; Sénégal ; Afrique du Sud ; Togo ; et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par un représentant de l'Union européenne.

36. Les représentants des organisations intergouvernementales, des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales ci-après ont également pris la parole : Action Canada pour la population et le développement, dans une déclaration commune faite également au nom de la Sexual Rights Initiative et de la Coalition of African Lesbians ; l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme, dans une déclaration commune faite également au nom d'Al-Haq, du Centre Al Mezan pour les droits de l'homme, de la Coalition internationale pour l'habitat, du Centre palestinien pour les droits de l'homme, de l'Initiative palestinienne pour la promotion du dialogue mondial et de la démocratie, et du Centre des femmes pour l'aide juridique et le conseil ; Franciscans International ; Association internationale des juristes démocrates ; Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies ; et Commission nationale des droits de l'homme de l'Indonésie.

37. Faute de temps, les États Membres et les États observateurs ci-après n'ont pas pu faire de déclaration : Algérie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Botswana, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Kenya, Sierra Leone, État de Palestine, République arabe syrienne et Tunisie¹.

38. Pour la même raison, les déclarations des organisations intergouvernementales, institutions nationales des droits de l'homme et organisations non gouvernementales ci-après n'ont pas été prononcées : ABC Tamil Oli ; Al-Haq ; Americans for Democracy and Human Rights in Bahreïn, Inc ; Association Ma'onah pour les droits de l'homme et l'immigration ; Elizka Relief Foundation ; Geo Expertise Association ; Global Institute for Water, Environment and Health ; Global Welfare Association ; Health and Environment Program ; Imam Ali's Popular Students Relief Society Association ; Ingénieurs du monde ; Institut international pour les droits et le développement ; Institute for NGO Research ; Bureau international catholique de l'enfance ; International Federation for the Protection of the Rights of Ethnic, Religious, Linguistic and Other Minorities ; International Human Rights Association of American Minorities ; International-Lawyers.org ; Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; Juventum, eV ; Libération ; Public Organization « Public Advocacy » ; Touro Law Center – Institute on the Human Rights and the Holocaust ; Association des États-Unis pour les Nations Unies ; Fonds des Nations Unies pour la population ; United Nations Watch ; Villages unis ; et Congrès juif mondial².

39. Des intervenants ont réaffirmé leur volonté d'éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et ont souligné l'importance des principes d'égalité et de non-discrimination tels que consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils se sont félicités de l'accent mis par la réunion-débat de haut niveau sur le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et des efforts déployés pour intégrer le programme de lutte contre le racisme dans le système des Nations Unies.

40. Des orateurs ont souligné que la Déclaration et le Programme d'action de Durban constituaient un cadre historique et complet de lutte contre le racisme et les autres formes de discrimination raciale, qui conservait toute son actualité vingt ans après son adoption. Des participants ont demandé de redoubler d'efforts pour diffuser et mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban, notamment en informant les gens de son contenu, et de renouveler l'appui aux mécanismes de suivi chargés d'en surveiller la mise en œuvre. En outre, certains ont jugé important d'évaluer les initiatives menées dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

41. Des intervenants ont regretté que le racisme sévisse encore vingt ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et fait observer que la discrimination raciale était exacerbée par l'extrême pauvreté, les disparités, le populisme et le nationalisme. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par les attitudes et les propos racistes, ainsi que par la montée de l'intolérance et des préjugés, qui sont à la fois les causes et les conséquences du racisme et de la discrimination raciale. Certains ont souligné que les personnes d'ascendance africaine restaient invisibles dans certaines parties du monde, où elles étaient victimes de discrimination et de marginalisation en l'absence de reconnaissance, de justice et de développement. Selon eux, cette situation était l'héritage d'injustices historiques restées sans réparation, notamment la traite des esclaves.

42. De nombreux participants ont reconnu le caractère systémique du racisme, et fait observer que le racisme n'était pas seulement perpétué par des personnes mais aussi par des structures sociales et institutionnelles et qu'il fallait lutter à la fois contre les formes visibles du racisme et ses causes profondes. Le racisme systémique se manifestait dans toutes sortes de contextes et était de nature intersectionnelle. Pour y remédier, il fallait s'attaquer aux causes profondes du racisme, notamment par le dialogue, l'action politique et l'éducation, et

¹ Les déclarations reçues par le secrétariat peuvent être consultées sur le site Extranet du Conseil des droits de l'homme.

² Ibid.

pas seulement à ses manifestations. Ils ont ajouté que les réponses à la discrimination raciale devaient également être intersectionnelles par nature, et tenir compte non seulement de la race mais aussi du genre, des origines ethniques et sociales, des convictions religieuses, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, de la situation migratoire et du handicap, entre autres facteurs aggravants.

43. Des intervenants ont fait observer que les manifestations mondiales contre le racisme qui s'étaient déroulées en 2020 montraient bien que la discrimination raciale posait toujours un grave problème. De nombreux participants ont souligné que les États devaient évaluer de manière critique leurs efforts pour lutter contre le racisme et l'intolérance qui y est associée et ne pas partir du principe que les lois et/ou politiques progressistes qu'ils avaient adoptées avaient eu l'effet escompté. Il était important que les États recensent les principaux obstacles rencontrés et reculs observés au cours des vingt dernières années.

44. Tous les participants ont reconnu que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence et exacerbé la discrimination raciale et les inégalités sous-jacentes, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Dans certains cas, elle avait réduit à néant les efforts consentis pour combattre le racisme et l'intolérance qui y est associée. Des participants ont ajouté que la pandémie avait mis en lumière les formes multiples et croisées de discrimination, y compris le racisme systémique et structurel. Ils ont exprimé leur profonde inquiétude face à la récente montée du nationalisme et à la manière dont la pandémie avait rendu manifestes l'aggravation et l'élargissement de la pauvreté, des inégalités et d'autres formes d'injustice sociale. Certains ont évoqué la réalité de la discrimination raciale dans des domaines tels que l'accès aux soins de santé, et cité des statistiques particulièrement inquiétantes concernant les personnes d'ascendance africaine. D'autres ont noté que la pandémie avait également accru de manière considérable la stigmatisation de certains groupes, en particulier des Africains et des personnes d'ascendance africaine, des Asiatiques et des personnes d'ascendance asiatique, ainsi que d'autres groupes vulnérables tels que les migrants et les autochtones.

45. De nombreux participants ont exprimé leur profonde inquiétude face à ce qu'ils ont appelé une approche nationaliste de la distribution des vaccins contre la COVID-19, et fait observer qu'une telle approche renforçait les inégalités entre les États. Ils ont appelé la communauté internationale à faire en sorte que les vaccins contre la COVID-19 soient considérés comme des biens publics mondiaux et soient mis à la disposition de tous. Ils ont également appelé les États plus développés et les organisations internationales à investir dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé dans les pays moins développés.

46. Un certain nombre d'intervenants ont souligné qu'il fallait prendre en compte les inégalités et toutes les formes de discrimination dans les plans de relance après la pandémie afin de garantir à tous l'égalité d'accès, et fait observer que mieux reconstruire signifiait reconstruire des sociétés avec un plus grand niveau d'égalité et de justice. Certains ont relevé que la Déclaration et le Programme d'action de Durban contenaient 48 références à la santé et aux soins de santé et ont exhorté les États à mettre en place des mécanismes efficaces pour surveiller et éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans le système de soins de santé.

47. De nombreux participants se sont également déclarés très préoccupés par l'augmentation des discours de haine, de l'incitation à la haine raciale et de la désinformation, tant en ligne que hors ligne, et par les conséquences négatives que cela avait pour les groupes pris pour cible, notamment la résurgence des infractions motivées par la haine. Ils ont appelé tous les États et les parties prenantes à condamner ces pratiques et à y remédier, notamment en révisant leur législation. Il a été fait référence au Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

48. De nombreux participants ont appelé à renouveler les efforts et les mesures de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Selon eux, il importait de travailler ensemble et de prendre des mesures collectives pour relever les défis actuels. Il fallait aussi une vraie volonté politique, y compris au niveau international, et il importait de promouvoir la coopération internationale. Un certain nombre ont également appelé les États à adopter des plans d'action nationaux durables pour lutter

contre le racisme et l'intolérance qui y est associée, et fait référence à plusieurs reprises à leurs propres plans.

49. Certains intervenants ont souligné les bonnes pratiques en matière de lutte contre le racisme et la discrimination. Entre autres exemples, ils ont cité la collaboration de l'UNESCO et du secrétariat de la Communauté des Caraïbes pour faciliter l'échange de connaissances et le dialogue sur les effets de la pandémie dans les Caraïbes et pour organiser des activités conjointes, ainsi que l'adoption récente du premier plan d'action de l'Union européenne contre le racisme pour la période 2020-2025.

50. De nombreux participants ont conclu en affirmant que le racisme compromettrait la réalisation et l'exercice des droits de l'homme pour tous. Certains ont appelé à la ratification universelle de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à l'achèvement des travaux sur les normes complémentaires à la Convention. Des participants ont également souligné que la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée était essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable et tenir l'engagement de ne laisser personne de côté.

51. Des orateurs ont posé un certain nombre de questions précises aux experts, parmi lesquelles :

a) Que faut-il faire pour lutter contre l'incitation à la violence ou à la haine et la désinformation, et pour promouvoir des espaces numériques sûrs, afin de permettre à chacun de faire entendre sa voix en ligne, sans menace de violence ou de haine ?

b) Quel rôle les technologies numériques peuvent-elles jouer dans la lutte contre la discrimination raciale dans le secteur de la santé, et comment faire en sorte que les données sur lesquelles elles s'appuient ne perpétuent pas la discrimination raciale et les préjugés ?

c) Quelles réponses innovantes et complémentaires pourraient être employées pour remédier aux problèmes causés par la pandémie de COVID-19 ?

C. Conclusions

52. À l'issue du débat, la Présidente du Conseil des droits de l'homme a donné aux experts la possibilité de conclure en faisant quelques observations.

53. La Directrice du bureau de liaison d'ONU-Femmes à Genève a fait écho aux observations faites par de nombreux intervenants, et indiqué que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence des formes multiples et croisées de discrimination qui nécessitaient des solutions intersectionnelles dans tous les domaines. Elle a fait observer que la plupart des travailleurs de première ligne essentiels étaient des femmes, dont beaucoup étaient issues de groupes ethniquement et racialement marginalisés et se trouvaient en bas de l'échelle sociale. Elle a ajouté que des données provenant de pays avaient montré que la couleur de la peau d'une personne pouvait déterminer son risque de mourir de la COVID-19.

54. La Directrice a indiqué que les femmes devaient faire face à une charge accrue de soins et que la violence contre les femmes et les filles sous toutes ses formes avait explosé, y compris les discours de haine et la violence en ligne. Elle a fait remarquer que lorsqu'on combinait les risques auxquels une femme pouvait se heurter en raison de son sexe et de sa race pendant la pandémie, les effets négatifs de la COVID-19 étaient multipliés.

55. La Directrice a souligné que la Déclaration et le Programme d'action de Durban réaffirmaient les principes des droits de l'homme qu'étaient l'égalité et la non-discrimination et énuméraient les mesures à prendre pour lutter contre la discrimination dans tous les domaines, y compris celui de la santé. Il était demandé aux gouvernements d'intégrer une perspective de genre dans tous les efforts de lutte contre le racisme, de faire participer les femmes à la prise de décision et de mettre fin à l'impunité concernant les violences faites aux femmes. La Directrice a indiqué qu'ONU-Femmes était encouragée par les nombreuses actions prises par les États Membres et d'autres parties prenantes durant la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et que ces actions pourraient inspirer d'autres efforts pour lutter contre le racisme et le sexisme dans toutes leurs manifestations.

ONU-Femmes se réjouissait en outre du soutien croissant en faveur de la justice raciale, mouvement qui avait vu le jour au niveau local.

56. En conclusion, la Directrice a souligné qu'ONU-Femmes, en collaboration avec de nombreux partenaires, soutenait les femmes militantes dans toute leur diversité par l'intermédiaire du Forum Génération Égalité, rassemblement mondial multipartite qui était composé d'un large éventail d'acteurs, y compris des gouvernements, des organisations internationales, le secteur privé, et des organisations et mouvements de la société civile et de la jeunesse, déterminés à tirer parti des avancées réalisées depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à prendre des mesures ambitieuses en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de coalitions d'action, étalées sur cinq ans et dirigées par de multiples parties prenantes. Elle a ajouté que la lutte contre le racisme ferait partie de ces efforts et actions.

57. Le Directeur des interventions sanitaires d'urgence à l'OMS a remercié les intervenants qui avaient abordé de manière universelle et catégorique les effets négatifs et néfastes de la pandémie de COVID-19. Il a souligné l'importance de travailler ensemble pour que tous puissent avoir un accès équitable à des vaccins, à des traitements et, tout aussi important, à des soins de santé. Il a souligné que les plans de vaccination et leur mise en œuvre devaient être équitables et accessibles à toutes les populations concernées, telles que définies par le Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination dans ses recommandations.

58. Le Directeur a fait remarquer que les vaccinations avaient commencé dans des pays, notamment avec l'établissement de plans nationaux de développement et de vaccination. Il a affirmé que l'OMS continuerait d'aider les États Membres à faire en sorte que ces plans de vaccination bénéficient aussi aux personnes qui suscitaient des préoccupations, à savoir les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants, les personnes vivant dans des zones difficiles à atteindre et les personnes les plus vulnérables. Il a ajouté que l'OMS et ses partenaires continueraient à suivre activement le déploiement des plans de vaccination dans le but de combler les lacunes.

59. La Sous-Directrice générale a souligné que la vaccination était un impératif du point de vue humanitaire, de la santé publique et des droits de l'homme. Elle a conclu qu'il était temps de respecter les engagements de la Déclaration et du Programme d'action de Durban si l'on voulait tenir la promesse de parvenir à une couverture sanitaire universelle et, grâce à une sortie équitable pour tous de la pandémie de COVID-19, de mieux reconstruire ensemble.

60. Selon la Directrice des politiques et programmes du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, les discussions avaient montré la détermination résolue des États à s'occuper de la question du racisme et de la discrimination raciale. C'était donc le bon moment pour agir, d'autant plus qu'il existait un consensus politique, ce dont elle s'est félicitée.

61. Constatant que de nombreux orateurs, y compris des États, avait fait référence au racisme et à la discrimination systémiques et structurels, la Directrice a réaffirmé que la discrimination raciale était toujours un fléau mondial qui prenait des formes multiples. Il fallait s'attaquer aux causes structurelles profondes du racisme et de l'intolérance qui y est associée. Pour ce faire, il fallait prendre conscience des nombreuses structures de pouvoir et pratiques institutionnelles actuelles, ainsi que des lois, des règles et des pratiques discriminatoires, qui exacerbaient ou perpétuaient l'inégalité des chances et des résultats. Puisque le racisme et la discrimination raciale avaient généré et continuaient de générer d'importantes inégalités économiques, il serait notamment utile de s'attaquer à ce fossé structurel afin d'améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes, en particulier de ceux qui étaient touchés par le fléau du racisme. La Directrice a relevé que le débat avait également porté sur la situation des personnes d'ascendance africaine et asiatique et des peuples autochtones.

62. La Directrice a souligné que les politiques publiques devaient être revues et réformées afin d'y inclure toutes les composantes de la société. Elle partageait l'avis de nombreux intervenants selon lequel le racisme et la discrimination raciale, qui touchaient et excluaient d'importants groupes de la population, entraveraient la réalisation des objectifs de développement durable.

63. En conclusion, elle a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait exacerbé la discrimination, l'exclusion et les inégalités qui existaient déjà dans la société, dont les formes les plus flagrantes étaient fondées sur la race et l'appartenance ethnique. Elle a estimé qu'une attention particulière devait être accordée aux femmes victimes de formes de discrimination croisées et a exhorté les États et les décideurs à promouvoir l'autonomisation des femmes dans le cadre de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

64. Après ces observations finales, la Présidente du Conseil des droits de l'homme a clos le débat.

IV. Recommandations

65. Au cours du débat, les intervenants ont formulé un certain nombre de recommandations. En résumé, ils et elles :

a) Ont demandé à tous les États et parties prenantes de faire preuve de leadership et de réaffirmer les principes des droits de l'homme que sont l'égalité et la non-discrimination, tels que consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

b) Ont appelé à renouveler les efforts et les actions pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et ont également demandé un soutien accru pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban, étant entendu que la lutte contre le racisme et la discrimination raciale était essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable ;

c) Ont exhorté les États et les parties prenantes à diffuser plus largement la Déclaration et le Programme d'action de Durban, notamment au moyen de campagnes médiatiques, et à informer les gens de son contenu ;

d) Ont exhorté également les États et les parties prenantes à promouvoir la participation et l'autonomisation des femmes dans le cadre de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, et à assurer la participation et le soutien des organisations de la société civile, et ont demandé que le mouvement en faveur de la justice raciale soit davantage soutenu ;

e) Ont appelé à renouveler le soutien aux mécanismes chargés d'assurer le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, à savoir le Groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ;

f) Ont également appelé à la ratification universelle de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à l'achèvement des travaux sur les normes complémentaires à la Convention ;

g) Ont demandé aux États et aux autres parties prenantes d'évaluer les initiatives menées dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, et ont appelé au renforcement de la coopération et des synergies pour mettre en œuvre le programme d'activités lié à la Décennie ;

h) Ont demandé aux États de conclure un accord sur les modalités et la structure de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine ;

i) Ont appelé à un regain de volonté politique, notamment au niveau international, pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, mettre en œuvre des programmes d'action et des activités au niveau international et faire appliquer les lois ;

j) Ont exhorté les États et les parties prenantes à évaluer de manière critique les efforts qu'ils déploient pour lutter contre le racisme, à travailler ensemble pour relever les défis rencontrés, notamment en soutenant les initiatives collectives de l'ONU et en y consacrant des ressources, et à investir davantage dans des actions favorisant l'inclusion et la cohésion ;

k) Ont demandé aux États de revoir et de réformer leurs lois et politiques afin qu'elles incluent toutes les composantes de la société, et ont appelé à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les lois et les politiques existantes ;

l) Ont demandé aux États et aux parties prenantes de préserver la mémoire en ce qui concerne les injustices de l'histoire et les atrocités commises dans le passé et à prendre des mesures concrètes en vue d'une justice réparatrice ;

m) Ont demandé aux États d'adopter des plans d'action nationaux durables pour lutter contre le racisme et l'intolérance qui y est associée ;

n) Ont exhorté les États et les parties prenantes à condamner et à combattre les discours de haine, l'incitation à la haine raciale et la désinformation, en ligne et hors ligne, ainsi que les conséquences négatives qu'ils ont pour les groupes pris pour cibles, notamment en révisant leur législation ;

o) Ont également exhorté les États et les parties prenantes à s'attaquer aux causes profondes du racisme systémique et structurel et aux formes d'intolérance qui y sont liées, et pas seulement à leurs manifestations, et ont préconisé l'adoption de réponses à caractère intersectionnel, qui prennent en compte non seulement la race, mais aussi d'autres facteurs aggravants, tels que le genre, les origines ethniques et sociales, les convictions religieuses, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, le statut migratoire et le handicap ;

p) Ont demandé que les actions privilégient le dialogue, l'éducation et la sensibilisation ;

q) Ont fait observer que les plans de relance après la pandémie de COVID-19 devaient être inclusifs et durables et intégrer les droits de l'homme, et qu'ils devaient s'attaquer expressément aux formes multiples de discrimination et aux inégalités mises en évidence et exacerbées par la pandémie, et ont insisté sur le fait que pour mieux reconstruire, les plans de relance devaient donner la priorité à la lutte contre la discrimination afin de garantir à tous l'égalité d'accès et de reconstruire des sociétés avec un plus grand niveau d'égalité et de justice ;

r) Ont exhorté les États et la communauté internationale à travailler ensemble pour assurer la distribution égale et équitable des vaccins contre la COVID-19, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, et leur accessibilité à tous, y compris aux personnes qui suscitaient des préoccupations ;

s) Ont demandé aux États et aux parties prenantes de prendre des mesures proactives, notamment en supprimant les obstacles à l'accès aux soins de santé, en recueillant des données ventilées et en surveillant la qualité et l'accessibilité des services de santé, en vue de mettre fin à la discrimination dans le domaine des soins de santé et d'empêcher qu'elle se perpétue, et ont également demandé aux États plus développés et aux organisations internationales d'investir pour améliorer l'accès aux soins de santé dans les pays moins développés.